

Réparations d'Urgence. Les propriétaires sont responsables de la protection de leurs biens contre d'autres dommages après un sinistre, mais ils ne doivent effectuer que les réparations nécessaires pour éviter d'autres dommages, comme recouvrir les fenêtres cassées. Conservez tous vos reçus.

Réparations Permanentes. Les réparations permanentes ne doivent pas être effectuées tant que les assureurs n'ont pas inspecté les pertes. Tous les biens personnels endommagés doivent être conservés jusqu'à ce qu'un accord soit conclu avec l'assurance.

Si Vous Déménagez, Conservez Vos Reçus.

Si vous devez déménager pendant les réparations de votre maison, gardez une trace de vos dépenses. Les polices d'assurance des propriétaires et des locataires couvrent généralement le coût des frais de subsistance supplémentaires si votre maison est endommagée par une catastrophe assurée.

Assistance en cas de Catastrophe. Lorsqu'une déclaration présidentielle de catastrophe pour l'assistance individuelle est faite, l'aide en cas de catastrophe de l'Agence Fédérale de Gestion des Urgences (FEMA en anglais) peut être mise à la disposition des particuliers et des entreprises, qu'ils soient assurés ou non, lorsque les règlements ne peuvent pas répondre aux besoins liés à la catastrophe. Le fait de signaler les dommages aux autorités locales ne vous permet PAS de bénéficier de l'aide de la FEMA. Vous devez contacter directement la FEMA pour vous inscrire à l'aide de la FEMA.

L'Administration des Petites Entreprises (SBA en anglais) de la FEMA propose également des prêts à faible taux d'intérêt pour les propriétaires, les locataires, les entreprises et certaines organisations à but non lucratif.

RESSOURCES ET INFORMATIONS DE CONTACT

DÉPOSER UNE PLAINTE AUPRÈS DU DFS

Si vous êtes une victime de catastrophe et que vous rencontrez des difficultés avec une compagnie d'assurance ou une institution financière, ou si vous pensez que vous n'êtes pas traité de manière équitable, envisagez de déposer une plainte auprès du DFS. Nos spécialistes peuvent également répondre à vos questions et établir des rapports sur les fraudes.

- Déposer une Plainte: www.dfs.ny.gov
- Ligne d'Assistance Téléphonique aux Consommateurs du DFS: **(800) 342-3736**

FEMA

- Site web: www.disasterassistance.gov
- Téléphone: (800) 621-FEMA (3362)

PROGRAMME NATIONAL D'ASSURANCE CONTRE LES INONDATIONS (NFIP)

- Téléphone: (800) 427-4661
- Site web: www.floodsmart.gov

ADMINISTRATION DES PETITES ENTREPRISES (SBA)

- Téléphone: (800) 659-2955
- Site web: : www.sba.gov



RESSOURCES DE RÉTABLISSEMENT APRÈS LA TEMPÊTE

www.dfs.ny.gov
(800) 342-3736

UNE RESSOURCE POUR LES VICTIMES DE TEMPÊTES ET D'INONDATIONS

À PROPOS DU DFS

Le Département des Services Financiers Services (DFS en anglais) supervise l'ensemble des quelque 1 800 compagnies d'assurance et près de 1 400 banques, encaisseurs de chèques, transporteurs de fonds et autres institutions financières opérant à New York. Le DFS enquête également sur les fraudes à l'assurance et les fraudes financières et engage des poursuites à leur encontre, en collaboration avec les forces de l'ordre et les organismes de réglementation au niveau fédéral, de l'État, du comté et local.

Notre mission consiste notamment à garantir une conduite prudente de la part des fournisseurs de produits et services financiers, à veiller à ce que ces fournisseurs s'acquittent de leurs obligations financières de manière juste, opportune et équitable, à encourager des normes élevées d'honnêteté, de transparence, de pratiques commerciales équitables et de responsabilité publique, à éliminer la fraude financière, les autres abus criminels et les comportements contraires à l'éthique dans le secteur, ainsi qu'à éduquer et à protéger les utilisateurs de produits et services financiers.

AIDE EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Si vous avez des questions concernant une police d'assurance ou une couverture, lisez attentivement vos documents et contactez d'abord votre compagnie d'assurance, votre courtier ou votre agent.

Si vous avez encore des questions, avez besoin d'aide ou si vous êtes victime d'une catastrophe, le DSF peut répondre à vos questions sur les agents, les courtiers, les experts et les autres personnes travaillant dans le secteur de l'assurance.

Le DFS peut également répondre à des questions sur la procédure de demande d'indemnisation (y compris les franchises liées aux ouragans et au vent), sur l'annulation et le non-renouvellement de la police et la couverture des frais de subsistance supplémentaires (à laquelle vous pouvez avoir droit si vous êtes déplacé à la suite d'une catastrophe). Si votre entreprise a été touchée par

une catastrophe, nous pouvons répondre à vos questions sur la couverture d'assurance, y compris l'assurance contre les pertes d'exploitation et l'assurance contre les interruptions de service hors établissement.

AIDE AVEC LES BANQUES ET LES BAILLEURS DE FONDS

Si vous ne pouvez pas payer vos factures à temps en raison de difficultés financières liées à une catastrophe, pensez à contacter vos créanciers pour leur faire part de votre situation.

Demandez-leur d'élaborer un plan avec vous afin de ne pas être pénalisé par les paiements non effectués pendant que vous vous remettez de la catastrophe.

Le DFS collabore avec les banques et les créanciers pour éliminer les frais excessifs, prévenir les saisies et encourager l'abstention de remboursement des prêts et des hypothèques pour les personnes touchées par une catastrophe. Nous nous efforçons également d'aider à accélérer l'endossement par les banques des chèques d'indemnisation des propriétaires qui ont besoin de réparations urgentes à la suite d'une catastrophe. Si vous n'êtes pas en mesure de conclure un prêt ou une hypothèque en raison des intempéries, nous pouvons également vous aider à éviter des conséquences négatives, telles que des frais de retard en cas de modification des conditions de clôture.

ESCROQUERIES ET FRAUDES FINANCIÈRES EN CAS DE CATASTROPHE

Les escrocs se manifestent souvent à la suite d'une catastrophe. Par exemple, des "victimes" potentielles déposent de fausses demandes d'indemnisation; des criminels se faisant passer pour des entrepreneurs volent des informations financières personnelles pour commettre une usurpation d'identité.

Si vous soupçonnez une fraude financière ou si vous pensez être victime d'une escroquerie impliquant une assurance, une banque ou une autre institution financière, veuillez contacter immédiatement le DFS.

PERTE DE PROPRIÉTÉ EN RAISON D'UNE TEMPÊTE OU D'UNE CATASTROPHE

Déposer Rapidement les Demandes d'indemnisation. Déposer une demande d'indemnisation dès que possible après la survenance d'un sinistre.

Fournir Tous les Documents. Demandez à votre compagnie d'assurance quels sont les documents, formulaires et données elle vous demandera de lui fournir.

Réclamations pour Dommages Causés par les Inondations. Les dommages causés par les inondations ne sont généralement couverts que par l'assurance inondation fournie par le Programme National d'Assurance contre les Inondations (NFIP en anglais). Si vous avez une assurance contre les inondations et que vous avez subi des dommages à l'occasion des inondations, déposez une demande d'indemnisation auprès de l'assureur qui vous a vendu la police d'assurance. Si vous avez acheté une police directement auprès du NFIP, vous devez contacter directement le NFIP.

Conserver des Dossiers Détaillés. Conservez un registre de toutes les conversations avec votre assureur; indiquez le nom de l'agent ainsi que les heures et les dates de tous les appels. Assurer le Suivi. Après une conversation en personne ou par téléphone avec votre assureur ou votre agent, faites un suivi par écrit en indiquant ce que vous avez compris de la conversation. Après la visite d'un expert en sinistres, faites un suivi par écrit reflétant votre compréhension de la visite de l'expert en sinistres.

Documenter les Pertes. Prenez des photos et/ou des vidéos montrant l'étendue des dommages et des pertes avant de nettoyer quoi que ce soit. Faire l'Inventaire. Fournissez à votre assureur un inventaire détaillé, pièce par pièce, des objets personnels et des biens endommagés. Joignez-y les reçus, les relevés de carte de crédit et tout autre document indiquant la valeur des objets.